



2

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace du 13 mars 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU POLE METROPOLITAIN DU 5 AVRIL 2023

Sous la présidence de M. Claude STURNI – Président
15 élus présents / 4 élus suppléants présents / 4 procurations
(37 titulaires en exercice / 22 suppléants en exercice)

Elus présents : Danielle DAMBACH, Vincent DEBES, Jean-Marc DEICHTMANN, Marc HOFFSESS, Pia IMBS, Fabian JORDAN, Michèle KANNENGIESER, Lucien MULLER, Jean-Lucien NETZER, Philippe PFRIMMER, Laurent RICHE, Pascale SCHMIDIGER, Jean-Michel STAERLE, Claude STURNI, Caroline ZORN.

Élus suppléants présents : Isabelle FUHRMANN qui représente Odile ULRICH-MALLET, Bernard JUCHS qui représente Thomas ZELLER, Annie KESSOURI qui représente Doris TERNOY, Pierre OZENNE qui représente Jeanne BARSEGHIAN.

Procurations : Alain COUCHOT donne pouvoir à Laurent RICHE, Antoine HOME donne pouvoir à Fabian JORDAN, Alain JUND donne pouvoir à Marc HOFFSESS, Eric STRAUMANN donne pouvoir à Lucien MULLER.

Elus excusés : Rachel BAECHEL, Thierry BELLONI, Yves GOEPFERT, Anne-Marie JEAN, Michèle LUTZ, Josiane MEHLEN, Roland ONIMUS, Jean-Luc SCHILDKNECHT, Denise STOECKLE, Fabienne ZELLER, Christine DHALLENNE, Jean-Denis ENDERLIN, Claude FROEHLI, Gérard GREILSAMMER, Francis HILLMEYER, Pierre LOGEL, Anne MISTLER, Rémy NEUMANN, Valentin RABOT, Catherine TRAUTMANN, Antoine VIOLA.



2

Délibération du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace
du 13 mars 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU POLE METROPOLITAIN DU 5 AVRIL 2023

Le 5 avril 2023 s'est tenue la séance du Comité du Pôle métropolitain d'Alsace.

DELIBERATION

Le Comité du Pôle métropolitain d'Alsace,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023.

Le Président,



Claude STURNI